

REGROUPEMENT POUR LA PERENNITÉ DE L'ILE VERTE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES—2023

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres du REGROUPEMENT POUR LA PERENNITÉ DE L'ILE VERTE (RPIV) tenue à la salle communautaire de l'île Verte et par conférence teams, le 22 juillet 2023 à 13h.

PRÉSENCE ET QUORUM

Gilbert Delage, Bastien Vézina, Guy Langelier, Louise Deschênes, Alix Prentki, Marc Prentki, Gisèle Pharand, Jérémie Fontaine, Jesus Vazquez, Amélie Delage, Aline Grenon, Yvon Mercier et Daniel Dussault, étant tous membres du RPIV.

Tous les membres ayant été convoqués et un quorum atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

ELECTION DU PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Daniel Dussault, il est résolu que Bastien Vézina préside l'assemblée et que Louise Deschênes en soit secrétaire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président, Bastien Vézina déclare l'assemblée annuelle ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec une modification

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 23 JUILLET 2022

Les membres ont tous reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 23 juillet 2022 avant la présente assemblée. Aline Grenon propose son adoption avec dispensation de sa lecture. Cette proposition ainsi que le procès-verbal sont adoptés à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Bastien Vézina fait état des activités du Regroupement pendant l'année 2022-2023. Le rapport annuel a été acheminé aux membres avant l'assemblée et est annexé à ce procès-verbal.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES RÉVISEURS DES REGISTRES COMPTABLES ET DES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

Le 18 juin 2023, Guy Langelier et André Malo ont terminé la révision de l'état de la situation financière du Regroupement au 31 mars 2023, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs et du flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. Ils ont signé le même jour une confirmation de révision. Le tout a été approuvé par le conseil d'administration lors d'une réunion spéciale tenue le 5 juillet 2023.

Les membres du regroupement ont pris connaissance du projet des états financiers et de la confirmation de la révision avant la date de la présente assemblée.

À la suite d'une proposition de Jésus Vazquez, les états financiers sont unanimement acceptés.

Les membres présents remercient Guy Langelier et André Malo pour le travail rigoureux effectué.

6. NOMINATION DES RÉVISEURS DES REGISTRES COMPTABLES POUR 2022-2023

Gilbert Delage propose de reconduire André Malo et Guy Langelier comme réviseurs des états financiers pour l'année 2023-2024. Ceux-ci ont accepté. Il est donc résolu à l'unanimité de confirmer la nomination d'André Malo et de Guy Langelier à titre de réviseurs des registres comptable pour l'année 2023-2024.

7. ELECTION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2023-2024

Les mandats de deux ans de Bastien Vézina, Aline Grenon, Amélie Delage et Martine Primeau ont pris fin. Ils ont tous confirmé leur intention d'accepter un nouveau mandat s'ils sont élus.

Gilbert Delage propose la candidature de Daniel Dussault à titre de président d'élections et de Louise Deschênes à titre de secrétaire. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise en candidature

Aline Grenon propose la candidature de Bastien Vézina;
Bastien Vézina propose la candidature de Martine Primeau;
Daniel Dussault propose la candidature d'Aline Grenon;
Bastien Vézina propose la candidature d'Amélie Delage.

Jérémie Fontaine propose la fin des mises en candidatures.

Ces personnes sont élues sans opposition et leur mandat est confirmé pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

Alix Prentki propose la cooptation de Jérémie Fontaine qui s'est joint, à titre d'administrateur, au conseil d'administration au cours de l'année 2023. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne Louise Deschênes, Yvon Mercier, Alix Prentki et Gilbert Delage, ils poursuivront leur mandat jusqu'en 2024.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Noelle Sorin (non membre) demande si le terrain Dugal, dont le RPIV veut se porter acquéreur en 2023, sera aménagé. Bastien Vézina répond que le sentier naturel sera conservé et aménagé de façon sécuritaire dès que le RPI en sera propriétaire. Il n'y aura pas de nouveau sentier. Il est aussi prévu que des panneaux explicatifs soient installés, notamment à l'entrée du sentier.

9. DIVERS

a) Règlement sur le quorum

Un avis de motion au règlement *Section 3 Numéro 11* portant sur le quorum aux AGA du RPIV est proposé par Daniel Dussault : 11. Quorum : *L'assemblée des membres est composée des membres réguliers et des membres honoraires. Le quorum est défini par le nombre de membres présents à l'assemblée. Si un membre s'oppose à la tenue de l'AGA selon ce quorum, l'AGA n'aura pas lieu. Mod : 2023-07-22*

L'avis de motion est accepté à l'unanimité et le règlement sera modifié tel que libellé.

10. LEVEE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Gisèle Pharand à 13h43.

Louise Deschênes
Secrétaire RPIV

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, le RPIV a principalement travaillé aux démarches d'acquisition du terrain Dugal.

Ce terrain se situe entre le terrain Chouinard, acquis par le RPIV en 2022 et la servitude Deschênes. Son acquisition complètera une zone de conservation de presque un kilomètre, le long des battures dans la partie sud de l'île.

1. Démarches d'acquisition du terrain Dugal

Les étapes déjà franchies sont ; l'évaluation écologique, l'évaluation de la juste valeur marchande, la signature d'une offre d'achat par les parties et les demandes de subventions.

La juste valeur marchande du terrain a été établie à 125 000\$. Des demandes de subvention ont été envoyées à la FFQ (Fondation de la faune du Québec) et à la Fondation Hydro Québec, à la hauteur de 50 000 \$ chacune et ces demandes ont été accordées. À l'inverse, notre demande de 50 000 \$ à la Fondation Echo a été refusée.

Partant de ce fait, nous avons fait parvenir une demande de 21 000 \$ à HFC (Habitat Faunique Canada) dès l'ouverture de leur programme de petites subventions le 19 juin dernier. Nous sommes très confiants d'obtenir une réponse positive étant donné que CNC (Conservation Nature Canada) identifie le terrain Dugal comme une priorité 1 dans son Plan de conservation relatif à l'estuaire et au golfe Saint-Laurent. De plus, la propriétaire du terrain a accepté de faire un don écologique de 45 000 \$, réduisant d'autant la somme d'argent à être versée lors de l'achat.

À la suite de l'acquisition du terrain, le sentier existant entre le Chemin de l'île et le rivage sera aménagé afin de le rendre plus accessible au public. Un panneau semblable à ceux posés sur les terrains voisins sera placé à l'entrée de ce sentier.

Un autre panneau comportant un code QR, sera placé à proximité du rivage. Le code QR permettra aux personnes avec des téléphones intelligents d'accéder à des renseignements au sujet du Regroupement, des battures et de la nécessité de les protéger. À partir du rivage, il sera possible pour le public d'accéder aux terrains voisins ainsi qu'au Parc du portage, propriété de la Municipalité.

Deux panneaux supplémentaires seront posés sur les terrains voisins, à l'endroit où des sentiers nord/sud débouchent sur le rivage. Ces panneaux comporteront également un code QR.

Au moins une fois par été, une visite guidée du terrain Dugal et des terrains protégés adjacents sera organisée, afin de permettre aux participants de mieux comprendre l'intérêt et l'importance des battures.

2. Visites des terrains et servitudes

Les terrains ou servitudes faisant l'objet d'actes de conservation sont toujours visités annuellement par un parrain ou une marraine assignée(e) à chacun, soit : Denis Michaud, Louise Deschênes, Gail Richardson et Daniel Dussault. Les sentiers accessibles au public sont entretenus au besoin afin de permettre la libre circulation des randonneurs.

Nous vous invitons d'ailleurs à parcourir ces sentiers. Leur entrée est visible à partir du chemin principal de l'île.

3. Rencontre avec les membres du Conseil Municipal

Le 6 septembre dernier, Gilbert Delage, Bastien Vézina et Aline Grenon ont rencontré les membres du conseil Municipal afin d'expliquer la mission du RPIV et l'impact des terrains conservés sur les taxes municipales. Des textes à ce sujet ont été publiés dans *L'Insulaire* de février et de juin 2023.

4. Le conseil d'administration

Durant l'année 2022-2023, le conseil d'administration du Regroupement était composé de Bastien Vézina (président), Gilbert Delage, (vice-président), Amélie Delage, (trésorière), Louise Deschênes, (secrétaire), Aline Grenon (coordonnatrice des projets spéciaux) ainsi que de Yvon Mercier, Martine Primeau et Alix Prentki, administrateur et administratrices. Jérémie Boucher-Fontaine a rejoint le CA à titre d'administrateur au cours du printemps 2023.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, le CA a tenu cinq (5) réunions. Nous remercions les membres du CA pour leur travail, leur bénévolat et le partage de leurs compétences.

5. Perspectives 2023-2024

Le RPIV compte finaliser l'achat et l'aménagement du terrain Dugal et demeurera à l'affût de nouveaux projets.

Louise Deschênes

Secrétaire RPIV